



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 20 septembre 2021, à 15 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que le point 2.1 *Radiation de comptes* soit ajouté séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

### Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
  - 1.1 Octroi d'un mandat professionnel afin d'assurer la gestion des différents projets immobiliers en cours
- 2. Trésorerie**
  - 2.1 Radiation de comptes (**ajouté**)
- 3. Sécurité publique**
  - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
  - 4.1 Autorisation en vue de la signature d'une entente d'évaluation pour travaux majeurs avec Hydro-Québec dans le cadre des travaux de déplacement du réseau électrique au centre-ville
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
  - 6.1 Octroi d'un contrat pour l'achat de deux bornes libre-service pour l'impression des billets de ski
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
  - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 21-09-373 OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL AFIN D'ASSURER LA GESTION DES DIFFÉRENTS PROJETS IMMOBILIERS EN COURS

---

**Attendu** les différents projets résidentiels en cours et les besoins d'expansion de la ville;

**Attendu** que la Ville souhaite s'adjoindre d'un consultant professionnel qui assurera la gestion de ces différents projets immobiliers;

**Attendu** l'offre de service déposée à cet effet par M. Mario Perreault, président de l'entreprise 9212-4197 Québec inc., le 15 septembre 2021;

**Attendu** le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroie à 9212-4197 Québec inc. le mandat afin d'assurer la gestion des différents projets résidentiels en cours selon l'offre de service déposée, et ce, pour une somme n'excédant pas 70 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'offre de service.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de ces dépenses soient prises à même les sommes disponibles de la réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle (Règ. 697-16).

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

### 21-09-374 RADIATION DE COMPTES

---

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les comptes des dossiers de la SDC suivants soient radiés :

MATRICULE	MONTANT
0395-02-6628-0-000-0002	324,36 \$
0395-02-9971-0-000-0001	581,10 \$
0395-12-1569-0-000-0001	457,08 \$
0395-12-4091-0-000-0002	<u>117,09 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 479,63 \$</b>

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-09-375

### **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS AVEC HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU CENTRE-VILLE**

---

**Attendu** que dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville, il est prévu de procéder au déplacement du réseau électrique afin de libérer le centre-ville des poteaux et des milliers de fils qui le surplombent;

**Attendu** que ces travaux majeurs seront réalisés par Hydro-Québec;

**Attendu** l'entente d'évaluation pour travaux majeurs soumis à la Ville à cet effet;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'entente d'évaluation pour travaux majeurs (DCL-22824782) et consent à payer sa contribution aux coûts des travaux laquelle s'élève à la somme de 105 550 \$ plus les taxes applicables en date du 13 avril 2021.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la contribution de la Ville aux coûts de ces travaux seront prises à même les sommes disponibles du Règlement 743-21 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection des trottoirs et le déplacement du réseau électrique au centre-ville.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



No résolution  
ou annotation  
21-09-376

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX BORNES LIBRE-SERVICE POUR L'IMPRESSION DES BILLETS DE SKI

---

**Attendu** que la station Ski Saint-Raymond fonctionne, depuis l'an dernier, avec une plateforme d'achat de billets de ski en ligne;

**Attendu** qu'afin d'offrir un meilleur service à notre clientèle, il serait intéressant que les utilisateurs puissent imprimer leur billet directement à la station;

**Attendu** que l'installation de bornes libre-service assurerait une meilleure fluidité de la clientèle;

**Attendu** l'offre de service déposée à cet effet par M. Steve Tremblay de la firme Les technologies LogikPOS inc. le 9 septembre 2021;

**Attendu** les recommandations du directeur du Service des loisirs et de la culture;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le contrat pour l'achat de deux bornes libre-service pour l'impression des billets de ski à la station Ski Saint-Raymond soit octroyé à l'entreprise Les technologies LogikPOS inc., et ce, pour la somme de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année 2022.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

##### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

#### **SUJET 9.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 15 h 30.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire